

Comité de Circulation

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Date de la réunion : Le mardi 19 mars 2019, à 9 h 30 **Lieu :** Salle no. 3 du conseil d'arrondissement
6854, rue Sherbrooke Est

Étaient présents : Représentants du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)
Représentant de la Section de l'application des règlements en stationnement (SARS)
Représentant de l'organisme Solidarité Mercier-Est (SME)
Représentant de l'organisme L'Anonyme
(13 personnes) Représentant du bureau des élus de l'arrondissement (BÉA)
Représentants de la Division des études techniques de l'arrondissement (DÉT)

Distribué à : Aux membres du comité
À la Direction de l'arrondissement
À la Division des communications de l'arrondissement
Ce compte rendu sera affiché sur le site internet de l'arrondissement à la suite de son adoption

Ordre du jour	Résumé des discussions	Suite à donner – délai
1 – Lecture et adoption de l'ordre du jour	Ajout des points 10 à 14. L'ordre du jour est adopté.	
2 – Lecture et approbation du compte rendu des séances de décembre et juin 2018.	Adoption des comptes rendus.	
3 – Dossier de marquage 2019.	<p>La DÉT propose pour la saison 2019 de continuer avec certains projets de marquage 2018, soit les saillies virtuelles Hochelaga-Darling, Baldwin/Tiffin. Cependant, celle sur de Rouen sous le viaduc serait annulée compte tenu d'un projet de Ville-Marie. La DÉT présente les autres projets de marquage pour 2019. Un marquage additionnel est prévu afin de fermer la bretelle de virage à droite à l'intersection Beaubien/ Saint-Zotique/ de Carignan.</p> <p>Le BÉA mentionne que le marquage virtuel ne semble pas suffisant pour modifier les comportements (par ex. l'année dernière sur Baldwin). La DÉT explique son désir de ponctuer les marquages virtuels avec des bacs à fleurs qui pourraient reproduire la forme d'une saillie tout pouvant facilement changer d'emplacement.</p> <p>Le BÉA rappelle que le règlement C. 4.1 a été modifié l'automne dernier à MHM à l'article 36 concernant le stationnement près des saillies.</p>	

<p>4 – Modifier les heures restrictives d’immobilisation des véhicules sur la rue Notre-Dame Est, en direction est, entre les rues Honoré-Beaugrand et George-V</p>	<p>Une demande de la ville-centre afin de devancer l’interdiction de stationnement d’une heure, qui est présentement de 16h à 18h30, pour devancer l’interdiction à compter de 15 h, afin d’aider la circulation compte tenu l’augmentation du nombre de véhicule. La DÉT est favorable à cette demande puisqu’il s’agit d’une artère principale. Il faudrait assurer une certaine fluidité sur la rue Notre-Dame afin d’éviter que la circulation transite par les rues locales.</p> <p>Le BÉA demande si les commerçants pourraient ne pas être favorables. La DÉT mentionne qu’en grande partie, la rue longe des parcs et la pression en stationnement est moindre.</p> <p>Le comité est d’accord d’aller de l’avant.</p>	
<p>5 – Rues piétonnes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Carré NDV• Patio culturel	<p>La DÉT présente les rues piétonnes prévues pour 2019.</p> <p>Elle mentionne que les travaux qui étaient prévus sur Pierre-De Coubertin en début de saison ont été repoussés à la fin de la saison 2019. Il sera donc possible de poursuivre la collaboration avec La Pépinière pour animer de nouveau les sites de piétonnisations pour 2019. La DÉT mentionne que les trois rues devraient être fermées pour la fin juin. Conséquemment aux travaux prévus sur l’avenue Pierre-De Coubertin, entre Viau et Du Quesne, l’échéancier permettrait un aménagement transitoire pour 2019, mais empêcherait le redéploiement en 2020.</p> <p>Par ailleurs, l’arrondissement prévoit des travaux sur la rue Boileau, selon la réponse de la Direction des réseaux d’eau, soit en 2019 ou 2020.</p> <p>Le BÉA questionne au sujet d’une possible planification cyclable sur l’avenue Pierre-De Coubertin. La DÉT mentionne avoir fait des démarches afin d’implanter un passage à niveau multimodales, mais rien n’a pu voir le jour. Le BÉA demande à la DÉT de prévoir lors de prochains travaux à l’ouest de Dickson par la ville-centre de présenter un projet d’intégration de réseau cyclable.</p> <p>Le patio culturel sera également redéployé sous le thème de La Bolduc pour s’allier à la murale qui a été réalisée. Au niveau de la mobilité, il s’agira de la dernière année pour l’aménagement transitoire en vue des futurs travaux prévus en 2020.</p> <p>Le SIM réitère l’importance d’être interpellé lors de fermetures majeures.</p>	<p>La DÉT s’assurera de présenter un projet d’intégration de réseau cyclable lors d’une prochaine planification de travaux de la ville-centre sur l’avenue Pierre-De Coubertin à l’ouest de Dickson.</p>
<p>6 – Navette autonome</p>	<p>La DÉT mentionne que les heures applicables restent à discuter selon deux scénarios proposés :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Lundi au vendredi de 10 h à 15 h avec le midi.2. 6 à 10h avec une pause et de 15 h à 18 h. La fin de semaine de 15 h à 17 h. <p>La DÉT montre un exemple d’aménagement pavé en asphalte et bordé de pavé unis. On rappelle que les voitures ne seront pas autorisées à circuler sur cette petite voie. L’accès au Marché Maisonneuve se fera principalement via la rue William-David.</p>	
<p>7 – Surveillance autour du métro Honoré-Beaugrand</p>	<p>La DÉT mentionne que les requêtes seront analysées et qu’elle fera un suivi au comité par la suite.</p>	<p>La DÉT analysera les plaintes et le point sera remis à une séance ultérieure.</p>

<p>8 – Limites de vitesse</p>	<p>La DÉT fait un suivi sur le dossier de modification des limites de vitesse. La rue Hochelaga sera à 40 km ainsi que la rue Dickson, entre les rues Sherbrooke Est et Hochelaga. La rue Chauveau deviendra à 30 km.</p> <p>Le BÉA rappelle la demande de devancer les panneaux.</p> <p>La DÉT mentionne que le sommaire sera présenté au CA de mai pour permettre une application dès juin.</p> <p>La DÉT poursuivra la mise à 30 km sur le territoire de l'arrondissement. Un avis doit être envoyé au ministère 90 jours avant la présentation de l'ordonnance au CA. La DÉT souhaiterait procéder pour que ce soit effectif à l'entrée scolaire de septembre prochain, idéalement prévoir pour le mois d'août.</p>	<p>La DÉT enverra aux membres du comité la carte d'implantation une fois que les panneaux seront mis à jour.</p>
<p>9 – Débarcadère de l'école St-Justin.</p>	<p>L'analyse n'a pas eu lieu depuis la dernière séance et sera effectuée par la DÉT qui contactera l'école pour vérifier l'emplacement de l'entrée du service de garderie et voir si le débarcadère est toujours situé au bon endroit.</p>	<p>La DÉT procédera à l'analyse et le point sera remis à une prochaine séance.</p>
<p>10 – AJOUT – Détour des autobus SRB Pie-IX</p>	<p>Le SARS demande si des lettres ont été envoyées aux citoyens pour les aviser des modifications de parcours. Une communication a effectivement été envoyée par la ville-centre.</p>	<p>Un suivi sera effectué par la DÉT et le BÉA à cet effet.</p>
<p>11 – AJOUT – Rappel du SPVM sur les lignes d'arrêt dans le secteur Faubourg Contrecoeur</p>	<p>La DÉT rappelle que l'équipe de marquage a éprouvé des difficultés en 2018. La DÉT va s'assurer que le marquage soit bien effectué pour la saison 2019.</p>	<p>La DÉT analysera les panneaux du secteur et ce point sera reporté à une séance ultérieure.</p>
<p>12 – AJOUT – Nom et composition du comité</p>	<p>Le BÉA suggère de renommer le comité Comité mobilité.</p> <p>Il est suggéré que le comité soit porter de moins en moins à l'aspect circulation, mais s'orienter plutôt sur l'aspect mobilité. Ajouter un membre de la Division des communications pour assurer un relais constant entre les dossiers discutés et les communications de l'arrondissement.</p>	<p>Approcher la Division des communications à cet effet.</p>
<p>13 – AJOUT – Chute à neige sur la rue Viau en période de déneigement</p>	<p>Le SPVM a reçu des plaintes concernant le trajet des camions sur la rue Viau. De la sensibilisation a été faite, mais les camions continuent d'utiliser la rue Viau plutôt que Pie-IX. La DÉT mentionne que le réseau de camionnage ne sera pas modifié à cet effet et qu'il faut plutôt faire de la surveillance policière.</p>	<p>Le SPVM portera une attention particulière à cette problématique récurrente, surtout en période de déneigement.</p>
<p>14 – AJOUT – Saillies sur la rue Sainte-Catherine</p>	<p>Le SPVM a été interpellé concernant les arrêts interdit sur Sainte-Catherine, de 7 h 30 à 9 h entre les rues Viau et Joliette. Le BÉA rappelle qu'il s'agit d'interdiction pour le balai de rue et mentionne que les restrictions seront mieux définies en concordance avec les horaires de balai suite au nouvel aménagement de la rue Sainte-Catherine.</p>	<p>La DÉT s'assurera que les heures restrictives pour le passage du balai répondent aux besoins des balais étant donné l'aménagement des saillies.</p>